



**Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :**

La Communauté d'Agglomération Provence-Alpes-Agglomération exerce la compétence « Musée promenade et développement du géotourisme en lien avec l'environnement et le développement économique ».

Le développement du géotourisme se réalise à travers les actions de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence (UGHP) dont le territoire de 58 communes s'étend sur la Communauté d'agglomération PAA et la Communauté de communes du Sisteronais Buëch.

La structure a été portée du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017 par le syndicat mixte du massif des Monges avec un personnel mis à disposition par notre communauté d'agglomération.

La complexité du montage a conduit le syndicat à se déssaisir de la gestion de l'UGHP au bénéfice de notre Communauté d'agglomération.

L'UGHP dispose actuellement d'une équipe de 3,7 équivalents-temps-plein qui est basée au Musée-Promenade. Elle remplit des missions d'équipement de sites, d'animation de réseaux de partenaires (plus de 100 conventions de partenariat à ce jour), d'animation pédagogique et de communication. Elle participe aux actions du Réseau international des UNESCO Global Geoparks et contribue ainsi au rayonnement de notre territoire.

Pour mener à bien ces missions, la Communauté d'Agglomération Provence-Alpes-Agglomération sollicite le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence et le Conseil Régional Provence côte d'Azur afin de participer aux frais de fonctionnement de cette structure.

**REÇU EN PREFECTURE****le 16/02/2018**

Appréciation agréée F.legalee.com

99\_DE-004-20067437-20180214-24\_14022018

Le budget prévisionnel 2018 est comme suit :

<b>BUDGET PREVISIONNEL FONCTIONNEMENT UNESCO GEOPARC 2018</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT HT</b>
Dépenses globales de fonctionnement	198 214 €
<b>TOTAL</b>	<b>198 214 €</b>
<b>RECETTES</b>	
Conseil Régional	90 000 €
Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence	40 000 €
Contribution de la Communauté de Communes du Sisteronais Bûech	12 826 €
Autofinancement	55 388 €
<b>TOTAL</b>	<b>198 214 €</b>

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès des partenaires financiers
- à signer tout document afférent à ce dossier.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A La majorité pour 2 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 18/02/2018

Application agréée E-lopate.com

98\_DE-004-200067437-20180214-24\_14022018

